AMBASSADEURS APF DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'objectif du projet « Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle » est de sensibiliser le maximum de personnes et en priorité les responsables d'établissements recevant du public de proximité, souvent peu ou mal informés.

En France, plusieurs dizaines de milliers d'établissements recevant du public ne sont pas encore engagés dans une démarche d'accessibilité !

Le projet des Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle mobilise les principaux acteurs au sein d'une délégation APF :

- Conseil APF de département
- Référent d'équipe
- Partenaires
- Volontaires en service civique
- Militants APF & sympathisants

A découvrir, une fiche par acteur…

Militants APF Sympathisants

L'objectif du projet « Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle » est de sensibiliser le maximum de personnes et en priorité les responsables d'établissements recevant du public de proximité, souvent peu ou mal informés.

En France, plusieurs dizaines de milliers d'établissements recevant du public ne sont pas encore engagés dans une démarche d'accessibilité !

Devenir ambassadeur ou ambassadrice de l'accessibilité universelle c'est agir pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Il s'agit de leur permettre d'accéder comme tout le monde à la boulangerie, chez leur médecin, à une salle de spectacle....

Les ambassadeurs : une mission

Au sein d'une équipe d'ambassadeurs de l'accessibilité vous allez organiser des actions-accessibilité pour sensibiliser les responsables d'établissement qui accueillent du public, comme des commerces ou des lieux publics. De plus, au sein de cette équipe, vous pourrez participer à la mobilisation des réseaux comme l'association départementale des maires, la chambre de commerce et d'industrie...

Par ces actions vous allez aider à démystifier la question de l'accessibilité universelle auprès des responsables d'établissement, pour les initier à l'accueil des personnes en situation de handicap et leur donner des conseils de bon sens visant à améliorer l'accessibilité de leur établissement.

En tant qu'ambassadeur, vous êtes associés au choix des actions-accessibilité à conduire, en fonction des besoins identifiés localement, en lien avec les élus du conseil APF de département et avec le directeur territorial des actions associatives.

L'ambition d'une société ouverte à tous est au cœur du projet associatif de l'APF, « une société qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. Une société qui généralise l'approche d'accessibilité et de conception universelles. »

ORIENTATION N°1 DU PROJET ASSOCIATIF DE L'APF « POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE »

Les ambassadeurs : une équipe

Vous allez rejoindre une équipe d'ambassadeurs de l'accessibilité composée de militants et sympathisants de l'APF. Ensemble, vous serez garants du projet APF

En tant que sympathisant ou militant APF, vous apporterez votre connaissance du sujet et des acteurs locaux, vous participerez à inscrire la démarche dans le temps.

Un ou plusieurs jeunes, volontaires en service civique, seront associés à votre équipe. Ils vous apporteront leur envie d'agir, leur disponibilité et nous l'espérons aussi leurs talents personnels, en termes d'utilisation des réseaux sociaux ou de créativité ou de conduite de projet ou de force de conviction,…

De plus, votre équipe d'ambassadeurs pourra conduire sa mission en lien étroit avec d'autres acteurs : partenaires externes issus du milieu associatif, collectivités territoriales, entreprises du secteur privé,…

Enfin, votre équipe d'ambassadeurs pourra s'inscrire dans une dynamique inter associative, notamment avec les associations locales membres du Collectif pour une France accessible.

Avec les autres membres de l'équipe d'ambassadeurs vous bénéficierez d'actions de formation pour maitriser ensemble :
- les enjeux de l'accessibilité universelle
- les interlocuteurs locaux chargés de la réglementation sur l'accessibilité et des Ad'ap (agendas d'accessibilité programmés)
- les bonnes pratiques mises en œuvre par des responsables d'établissements recevant du public.

Service Civique

L'objectif du projet « Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle » est de sensibiliser le maximum de personnes et en priorité les responsables d'établissements recevant du public de proximité, souvent peu ou mal informés.

En France, plusieurs dizaines de milliers d'établissements recevant du public ne sont pas encore engagés dans une démarche d'accessibilité !

Devenir ambassadeur ou ambassadrice de l'accessibilité universelle c'est agir pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Il s'agit de leur permettre d'accéder comme tout le monde à la boulangerie, chez leur médecin, à une salle de spectacle....

Les ambassadeurs : une mission

Au sein d'une équipe d'ambassadeurs de l'accessibilité vous allez organiser des actions-accessibilité pour sensibiliser les responsables d'établissement qui accueillent du public, comme des commerces ou des lieux publics. De plus, au sein de cette équipe, vous pourrez participer à la mobilisation des réseaux comme l'association départementale des maires, la chambre de commerce et d'industrie...

Par ces actions vous allez aider à démystifier la question de l'accessibilité universelle auprès des responsables d'établissement, pour les initier à l'accueil des personnes en situation de handicap et leur donner des conseils de bon sens visant à améliorer l'accessibilité de leur établissement.

En tant qu'ambassadeur, vous êtes associés au choix des actions-accessibilité à conduire, en fonction des besoins identifiés localement, en lien avec les élus du conseil APF de département et avec le directeur territorial des actions associatives.

L'ambition d'une société ouverte à tous est au cœur du projet associatif de l'APF, « une société qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. Une société qui généralise l'approche d'accessibilité et de conception universelles. »

ORIENTATION N°1 DU PROJET ASSOCIATIF DE L'APF « POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE »

Les ambassadeurs : une équipe

Vous allez rejoindre une équipe d'ambassadeurs de l'accessibilité composée de militants et sympathisants de l'APF.

En tant que volontaire en service civique, vous allez apporter votre envie d'agir et votre disponibilité. Vous pourrez également apporter vos talents personnels, en termes d'utilisation des réseaux sociaux ou de créativité ou de conduite de projet ou de force de conviction.

Au sein de l'équipe d'ambassadeurs, les militants et sympathisants APF sont quant à eux garants du projet APF, ils apportent leur connaissance du sujet et leur implication locale.
De plus, votre équipe d'ambassadeurs pourra conduire sa mission en lien étroit avec d'autres acteurs : partenaires externes issus du milieu associatif, collectivités territoriales, entreprises du secteur privé,…
Enfin, votre équipe d'ambassadeurs pourra s'inscrire dans une dynamique inter associative, notamment avec les associations locales membres du Collectif pour une France accessible.

Avec les autres membres de l'équipe d'ambassadeurs vous bénéficierez d'actions de formation pour maîtriser ensemble :
- les enjeux de l'accessibilité universelle
- les interlocuteurs locaux chargés de la réglementation sur l'accessibilité et des Ad'ap (agendas d'accessibilité programmés)
- les bonnes pratiques mises en œuvre par des responsables d'établissements recevant du public.

Grâce au Service Civique,

- une expérience unique d'intérêt général, au service et au contact des personnes en situation de handicap
- pour 6 à 12 mois, 24h/semaine minimum
- indemnisée environ 570 euros net par mois
- un accompagnement par tuteur APF en lien avec les équipes professionnelles et bénévoles APF

Conseil APF de département

L'objectif du projet « Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle » est de sensibiliser le maximum de personnes et en priorité les responsables d'établissements recevant du public de proximité, souvent peu ou mal informés.

En France, plusieurs dizaines de milliers d'établissements recevant du public ne sont pas encore engagés dans une démarche d'accessibilité !

En lien avec le directeur territorial des actions associatives, et dans le cadre du projet national, le conseil APF de département engage et suit la démarche « ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle ». A ce titre, le CAPFD est chargé de définir les « actions-accessibilité » que l'équipe d'ambassadeurs devra mettre en œuvre sur le département.

En fonction des besoins identifiés localement, les « actions-accessibilité » du département pourront être de cibler par exemple :

- les communes de plus de 5 000 habitants
- les acteurs de santé de proximité
- les quartiers inscrits dans la politique de la ville
- les lieux d'activités sportives ou culturelles
- la mise en valeur des bonnes pratiques locales
- la publication des listes communales des ERP accessibles ou ayant déposé un Ad'Ap
- Etc…

Cette liste d'objectifs n'est pas exhaustive. Par ailleurs, les « actions accessibilité » de votre département pourront combiner plusieurs de ces objectifs.

Pour réunir les conditions du succès, le conseil APF de département devra porter politiquement les « actions-accessibilité » en lien avec le directeur territorial des actions associatives. En outre, le conseil APF de département devra veiller à bien associer les membres de l'équipe d'ambassadeurs dans les phases de décision et d'évaluation.

L'ambition d'une société ouverte à tous est au cœur du projet associatif de l'APF, « une société qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. Une société qui généralise l'approche d'accessibilité et de conception universelles. »

ORIENTATION N°1 DU PROJET ASSOCIATIF DE L'APF « POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE »

Les « actions-accessibilité » devront être définies par le conseil APF de département en fonction des autres actions menées dans le champ de l'accessibilité :
- Actions de représentation
- Actions de sensibilisation
- Actions de formation
- Actions contentieuses

De plus, les actions-accessibilités devront être définies en lien avec les acteurs sur le département notamment dans les Relais APF , les Groupes Relais, les Comités d'adhérents…

A l'origine de la démarche il doit forcément y avoir un partenariat avec au moins un acteur public. En fonction des actions-accessibilités définies par le conseil APF de département, les partenaires peuvent être :

- départementaux, comme la préfecture, la direction départementale des territoires, la direction départementale de la cohésion sociale…
- locaux, comme des communes ou des intercommunalités…

A ces acteurs publics, pourront être associés des acteurs privés comme la chambre de commerce et d'industrie, l'ordre des architectes.

Par ailleurs, une logique inter associative pourra permettre de renforcer la mobilisation citoyenne, notamment dans le cadre du collectif pour une France accessible à tous.

L'action des Ambassadeurs de l'accessibilité pourra permettre de créer une dynamique sur les bassins de vie pour un engagement durable en faveur de l'accessibilité universelle par les différents acteurs concernés :

- collectivités locales,
- chambre de commerce et d'industrie,
- associations de commerçants, professionnels de santé,
- acteurs sociaux,
- espaces de loisirs,…

Référent d'équipe

L'objectif du projet « Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle » est de sensibiliser le maximum de personnes et en priorité les responsables d'établissements recevant du public de proximité, souvent peu ou mal informés.

En France, plusieurs dizaines de milliers d'établissements recevant du public ne sont pas encore engagés dans une démarche d'accessibilité !

Devenir référent d'équipe

Chaque équipe d'ambassadeurs de l'accessibilité de l'APF est coordonnée par un référent.

Le référent est chargé de mobiliser l'équipe d'ambassadeurs pour mettre en œuvre les « actions accessibilité universelle » décidé par le conseil APF de département.

La mission du référent consiste en particulier à :
- organiser les actions,
- animer l'équipe des ambassadeurs,
- mobiliser et accueillir les nouveaux ambassadeurs,

La mission de référent est dissociée de celle de tuteur du ou des jeunes ambassadeurs en service civique, qui consiste à accompagner chacun d'eux dans leur projet d'avenir (voir le Guide pratique n°1 sur le service civique).

Le référent de l'équipe est désigné par le directeur territorial des actions associatives. La durée de sa mission s'inscrit dans le cadre du mandat du conseil APF de département, elle peut être reconduite à chaque renouvellement du conseil.

Pour remplir sa mission, le référent dispose :
- de l'appui d'un acteur APF de la délégation, désigné par le Directeur territorial
- des outils mis en place par le service accessibilité universelle du siège
- de la mise en relation sur la plateforme talkspirit avec les délégations impliquées dans le programme « ambassadeurs de l'accessibilité »

Partenaires

L'objectif du projet « Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle » est de sensibiliser le maximum de personnes et en priorité les responsables d'établissements recevant du public de proximité, souvent peu ou mal informés.

En France, plusieurs dizaines de milliers d'établissements recevant du public ne sont pas encore engagés dans une démarche d'accessibilité !

Devenez partenaire du programme « Ambassadeurs APF de l'accessibilité universelle »

L'APF mobilise des équipes d'ambassadeurs de l'accessibilité pour organiser des actions-accessibilité visant à sensibiliser les responsables d'établissement qui accueillent du public, comme des commerces ou des lieux publics.

Ces équipes d'ambassadeurs sont composées :

- de militants APF, souvent eux-mêmes en situation de handicap, qui apportent leur connaissance du sujet et leur implication locale;
- de jeunes, volontaires en service civique, qui apportent leur envie d'agir, leur disponibilité et leurs talents personnels (maitrise des réseaux sociaux, créativité, force de conviction…)

A travers les actions menées, les équipes d'ambassadeurs vont aider les responsables d'établissements recevant du public (ERP) à démystifier la question de l'accessibilité universelle, et les initier à l'accueil des personnes en situation de handicap en leur donnant des conseils de bon sens visant à améliorer l'accessibilité de leur établissement.

Les actions à mener sont décidées par leur conseil APF de département, en fonction des besoins identifiés localement. Elles pourront cibler par exemple les communes de plus de 5 000 habitants ou les acteurs de santé de proximité ou les quartiers inscrits dans la politique de la ville ou les lieux d'activités sportives ou culturelles ou…

Dès maintenant nous vous invitons à vous associer à notre programme « ambassadeurs de l'accessibilité universelle » pour participer au choix des actions à mener et à leur mise en œuvre.